

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE



Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 Arrêté du 31 mai 2010 pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

A compléter intégralement et à signer

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

Préfecture : _

Commune de :	
1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE	
Nom de la société / collectivité territoriale:	
Identité de la personne physique représentant le cas échéant la personne morale :	
☐ Mlle ☐ Mme ☐ Monsieur	
Nom:	Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)
Nom de naissance Prénoms :	Nom a usage (racultatil). Ex : nom a epoux (se)
Au complet, dans l'ordre de l'état civil	
	footbase Pro
Jour Mois Année Commune Dé	épartement Pays
Adresse personnelle :	
N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie	
Complément d'adresse (Etage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)	
Code postal Commune	
Téléphone (facultatif):	
Courriel (facultatif):	
2. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE	
Lieu du tir : Date du tir :	———— Horaire du tir : ——————
Quantité totale de matière active :	
Type d'artifices utilisés (préciser les catégories) :	
3. INFORMATIONS RELATIVES AU STOCKAGE MOMENTANÉ AVANT	SPECTACLE
Lieu du stockage momentané des artifices :	
Identité du responsable du stockage :	
☐ Mlle ☐ Mme ☐ Monsieur	
Nom:	
Nom de naissance	Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)
Prénoms :	
Né(e) le : à	partement Pays
Coordonnées pour être joint en cas d'urgence :	

AU -			
Mlle	☐ Mme	Monsieur	
n: L Nom de na	aissance		Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)
mama . l			
noms :			
-> 1- 1 1 11		ı	
(e) le : Land Land Jour Moi	s Année	Commune	L L L Département Pays
rtificat de qualific	cation* :		
livré par :		le	Valable jusqu'au :
rément préfector	al* :		
livré par :		le	Valable jusqu'au :
renseigner le cas	échéant		
PIÈCES	À JOINDRE À	VOTRE DÉCLARATION	
□ Le schem	na de mise en œuv	ne du spectacie	
□ La liste de	es dispositions de	stinées à limiter les risques p	our le public et le voisinage
	es produits utilisés ro de certification		, calibre, classement, numéro d'agrément
□ La préser	ntation des conditi	ons de stockage des produits	(en cas de stockage momentané).
□ Copie du	certificat de qualif	ication C4 en cours de validit	é*
□ Copie de	l'agrément préfec	oral en cours de validité*	
□ Copie de	l'attestation d'ass	urance responsabilité civile	
SIGNAT	URE DE LA DÉ	CLARATION	
Je certifie su	ır l'honneur l'exact	itude des renseignements me	entionnés ci-dessus.
		·	
Déclaration e	établie le :	à	:
Nom et quali	ité du déclarant :		
24 90011			
			Signature :
			Oignature .
ÉCÉPISSÉ DE	DÉCLARATIO	N DE SPECTACLE PYRO	TECHNIQUE
aare reservé à	l'administration		
N° d'enregis	trement :	/	
-	Année	Numéro	
Formulaira -	eçu le :		achet de l'administration
i ominidite f	cyu ie		aoner de l'administration

 λ remplir par le demandeur et à transmettre en préfecture ou sous-préfecture, au moins un mois avant la date prévue



PRÉFET DE VAUCLUSE

Arrêté préfectoral permanent réglementant l'utilisation des artifices de divertissement dans le département de Vaucluse DEMANDE D'AUTORISATION DE TIRER UN FEU D'ARTIFICE

1	du 1 ^{er} mars au 15 avril ou du 1er Juin au 15 octobre		
□ M. □ Mme □ Mlle			
Adresse:			
Code postal:	Commune:		
Téléphone : Qualité : Autres	Arrondissement:		
Nom du responsable :			
Date du lancement :	Lieu de lancement :		
Effectif du public attendu :			
Fait à	le		
	Signature et cachet du demandeur		
formulaire de déclaration de : 2010 (annexe 2) et du plan de - Les Services de l'Éta	Apt et de Carpentras, <u>au moins un mois avant la date prévue</u> accompagné du spectacle pyrotechnique conformément à l'art. 19 de l'arrêté ministériel du 31 mais situation au 1/25 000 prévu à l'art.3 de l'arrêté susvisé. et en Vaucluse - Préfecture de Vaucluse, SIDPC, 84905 AVIGNON cedex 09 pt - BP 168 - 84405 APT Cedex / Carpentras - BP 266 - 84208 CARPENTRAS es ne seront pas instruites.		
	10 DAVID PRO MORALICO.		
artifices de divertissemen <u>http://www.vaucluse.gouv.fr/</u>	/25 000, décrivant les zonages d'application de la réglementation relatives aux t sont disponibles sur le site INTERNET de la préfecture : la-reglementation-relative-a-l-emploi-du-feu-et-a6266.html		
Attention : <u>En cas de ven</u>	t supérieur à 40 km/h en rafale, le tir du feu d'artifice est interdit.		
□ <u>FAVORABLE</u>	<u>DÉCISION</u>		
Sous réserve du respect des p lépartementale des territoires.	rescriptions du service départemental d'incendie et de secours et de la direction		
□ <u>DÉFAVORABLE</u>			
	Fait à Avignon, le		

Arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement

DISPOSITIONS RELATIVES À LA DECLARATION DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Article 19:

Le dossier de déclaration de spectacle pyrotechnique, adressé par l'organisateur du spectacle au maire de la commune et au préfet du département territorialement compétents au moins un mois avant la date prévue du tir, peut être transmis par voie électronique.

Il comporte les éléments suivants :

- le formulaire de déclaration mentionné à l'article 20 dûment complété ;
- le schéma de mise en œuvre comportant : un plan matérialisant la zone de tir incluant le périmètre de sécurité, la localisation des points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers en cas d'incendie, le ou les points d'accueil des secours en cas d'accident ainsi que les voies d'accès à ces points ;
- la liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage ;
- en cas d'utilisation d'artifices de divertissement de la catégorie 4 ou d'articles pyrotechniques de la catégorie T2 : la copie du certificat de qualification en cours de validité de la personne responsable de la mise en œuvre des produits ;
- en cas d'utilisation d'artifices de divertissement destinés à être lancés à l'aide d'un mortier appartenant aux catégories 2 et 3 : la copie de l'agrément préfectoral ou la copie du certificat de qualification en cours de validité de la personne responsable de la mise en œuvre des produits ;
- la liste des produits mis en œuvre lors du spectacle comportant la dénomination commerciale, le calibre, la catégorie de classement, le numéro d'agrément ou le numéro de certification CE de type ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à cette activité ;
- en cas de stockage momentané avant le spectacle : la présentation des conditions de stockage des produits qui comporte la masse totale de matière active stockée, la description de l'installation et de son environnement et les distances d'isolement.

Article 20:

Le formulaire de déclaration comprend les informations suivantes :

- le nom de l'organisateur du spectacle ;
- le lieu précis du tir ;
- la date et l'horaire du tir;
- la quantité de matière active et le type d'artifices utilisés;
- en cas de stockage momentané avant spectacle : le lieu du stockage, l'identité de la personne responsable du stockage et la manière de la joindre immédiatement en cas d'incident ;
- le nom du responsable de la mise en œuvre.